

Les Hôtels patients

La mobilisation de l'AP-HP sur l'expérimentation nationale

DPT (Pierre Etienne HAAS) ; Robert Debré (Jean-Claude CAREL)

CME, le 11 octobre 2016

- **Le cadre juridique** : l'article 53 du PLFSS 2015 prévoit la possibilité d'expérimenter une « prestation d'hébergement temporaire non médicalisé », mais le décret d'application est en attente
 - la notion **de « pertinence des séjours »**
 - **Une large conviction des professionnels** : l'« éligibilité » reste naturellement à l'appréciation des médecins, dans un cadre fixé par l'ARS en décembre dernier
 - **Un modèle économique en construction dans une logique d'expérimentation**
- **L'expérimentation sur les 3 années à venir devra permettre de valider (ou non) le concept, tout en faisant la démonstration de l'intérêt de son déploiement :**

L'AP-HP sera un contributeur actif de cette expérimentation. 6 projets sont aujourd'hui préparés

6 projets identifiés à l'AP-HP :

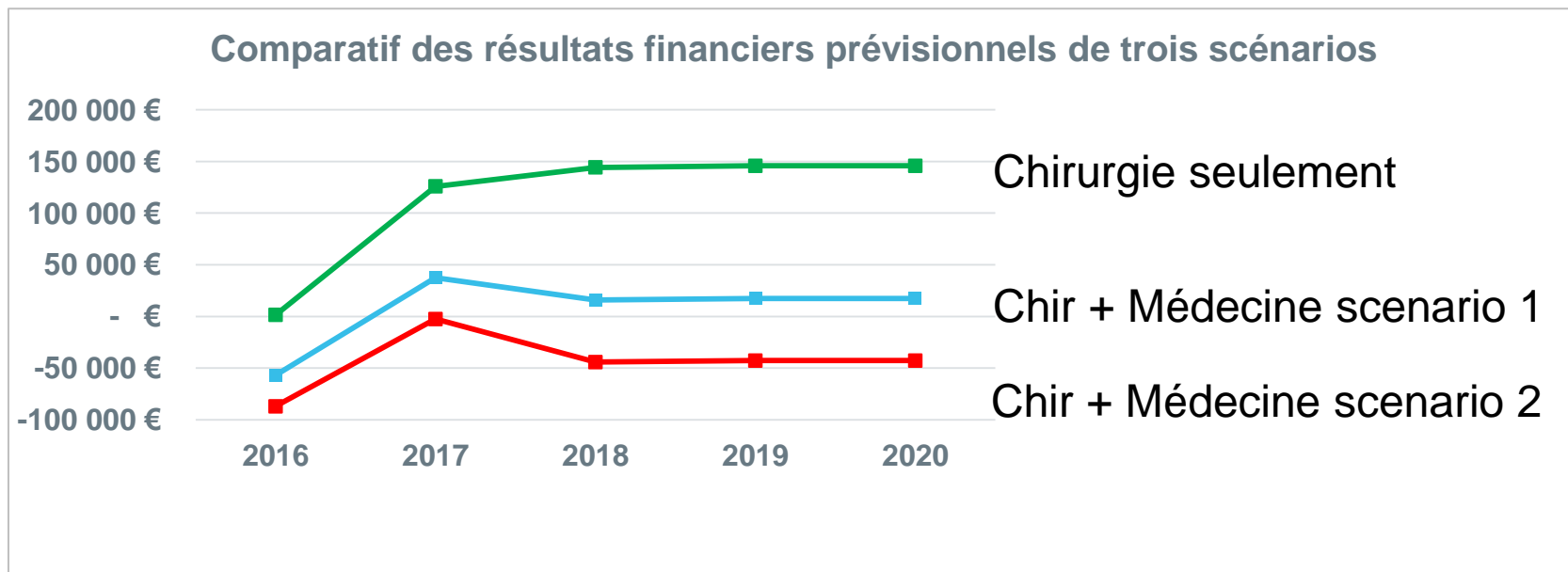
	Le périmètre	Dimensionnement			Emplacement		Exploitation		
		Le potentiel d'éligibilité sur le périmètre	Le nombre de nuitées potentielles	Le nombre de nuitées retenues pour le projet	Au sein de l'hôpital (adaptation des locaux)	En dehors de l'hôpital (structure existante)	Par une association tierce	Par un hôtelier privé	Le prix par nuitée (estimatif)
Ambroise Paré (soutien ARS)	Chirurgie ortho.	25%	27	13	✓			✓	65 à 75 €
Robert Debré (soutien ARS)	Chir visc & ORL, Méd endoc & hémato	8 à 12%	16 à 25			✓		✓	56 à 71€
Necker	20 services adultes & enfants	18%	86		En réflexion	En réflexion	?	?	
HEGP	En attente de bilans et hosp la veille	21%	63	10		✓		✓	
Pitié Salpêtrière	Hospit convention.	24%	232		En réflexion	En réflexion	?	?	
Bichat (en amont Hôpital Nord)	Global	15 à 30%	150	En réflexion		✓		✓	60€

- **Objectifs du projet :**
 - Limiter le séjour à l'hôpital de patients qui n'ont pas un besoin médical de dormir à l'hôpital
 - Optimiser les durées de séjours, dans un contexte de contrainte budgétaire et de réduction capacitaire
 - Accompagner le développement de la chirurgie et médecine ambulatoire

- **La démarche a été modélisée (accompagnement ARS) sur 4 services pilotes, mais déploiement sur l'ensemble de l'hôpital**
 - Patients chirurgicaux :
 - Nuit préopératoire
 - Une ou plusieurs nuits post-opératoires
 - Patients médicaux :
 - Bilans et adaptation thérapeutique, sur plusieurs jours
 - Patients gardé à l'hôpital pour complexité de retour à domicile post-traitement

■ Evaluation, hors augmentation d'activité sur les lits libérés

- En l'état actuel de la tarification, la réalisation de séjours médicaux de bilan via l'HH dépend de la possibilité de facturer deux HDJ consécutifs



Focus sur le projet de Robert Debré

■ Démarche mise en place avec un hôtel à proximité

- L'hôtel est situé à 8 min à pied (650m) de l'hôpital → limite pour patients handicapés : hôtel dans les murs envisagé
- Protocole d'accord signée avec l'hôpital en Juillet 2016 en avenant à convention existante pour prise en charge sociale signée en 2014.

■ Facturation

- nuitée prise en charge par l'hôpital (de 55€ à 75€) et facturée directement par l'hôtel à l'hôpital
- extras payés par les patients : repas, petit-déjeuner
- Remboursement par mutuelle sur base forfait chambre seule si compatible avec situation patient

■ Information corps médical, cadres, personnel administratif

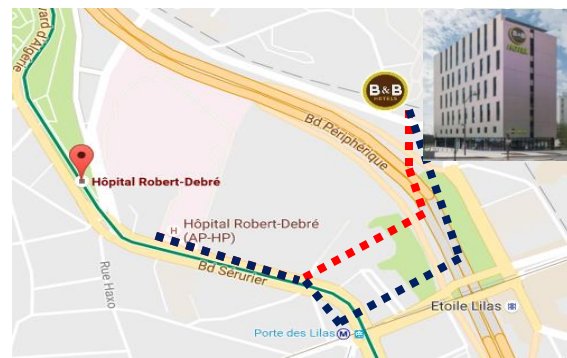
- Plaquette d'information patients et familles
- Accord patient et famille lors de la programmation du séjour

■ Circuit de réservation

- Cellule de gestion des lits : protocole de réservation
- Fiche d'information à signer par le parent à mettre dans le dossier du patient

■ Evaluation

- Quantitative + questionnaire



Votre séjour à l'hôtel hospitalier

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de votre parcours de soin, vous et votre enfant êtes hébergés au sein de l'hôtel B&B Porte Des Lilas. Ce mode d'hébergement permet à votre enfant et vous-même de bénéficier d'un environnement calme et reposant. Ce document vous explique le déroulement de votre séjour.

Pourquoi un hébergement à l'hôtel ?

L'hôtel dans lequel vous êtes hébergé permettra à votre enfant et vous-même d'avoir une nuit plus calme dans un environnement chaleureux et de profiter d'un lit plus agréable. Ceint vous permet également d'être sur place pour vos rendez-vous.

Comment contacter l'hôpital ?

Pour toute question en cours de séjour, appelez le numéro qui vous aura été fourni par le service.
Pour toutes urgences de santé durant le séjour à l'hôtel, appelez le 15 ou présentez-vous aux urgences de l'hôpital Robert Debré avec votre enfant si vous pouvez, vous déplacer.

Combien ça coûte ?

La nuitée pour votre enfant et un parent est prise en charge intégralement par l'hôpital ou votre mutuelle. Vous devrez régler vos éventuels petit-déjeuner et repas (nous vous rappelons que vous ou votre enfant devez respecter le jeun prescrit par le médecin (opération, examen de radiologie ou sanguin)).

Qui peut séjourner à l'hôtel ?

Votre enfant et un parent peut séjourner dans la chambre. Nous nous permettons de vous informer que pour tout accompagnement supplémentaire, les frais d'hébergement resteront à votre charge.

Où manger le soir

L'hôtel B&B ne sert pas de repas le soir. Ils pourront vous orienter vers d'autres restaurants aux alentours (réductions de prix).

Hôtel hospitalier – informations pratiques

■ Comment accéder à l'hôpital ?

- En journée, le passage est direct à travers le parc, qui est accessible handicapés.
- Le soir : le square étant fermé, il vous faudra passer par la Porte des Lilas.

Vos contacts :

▪ Le calendrier d'expérimentation

- Décret en cours de finalisation : publication fin octobre / début novembre 2016
- Appel à candidatures sur les 6 dernières semaines 2016
- Sélection des projets sur les 2 premiers mois 2017
- Démarrage officiel de l'expérimentation à horizon mars 2017

▪ Nos actions à court terme :

- Préparer le dossier de réponse AP-HP à l'appel à candidatures national
- Soutenir les porteurs de projets locaux (aide méthodologique + partage d'expérience et mise en commun des outils)
- S'associer aux travaux DGOS / CNAMTS sur les modalités d'évaluations médico-économiques des projets expérimentateur